

**Bulletin du réseau de surveillance
des intoxications au monoxyde de carbone****Faits marquants au 21 octobre 2014**

Entre le 1er avril et le 31 août 2014, 183 signalements d'intoxication au CO ont été déclarés dont 15 en lien avec un groupe électrogène et 8 due à un brasero.

Depuis le 1er septembre 2014,

- les signalements sont deux fois moins nombreux que ceux observés à la même période de 2013 ;
- le faible nombre d'intoxications est lié aux conditions météorologiques particulièrement clémentes.

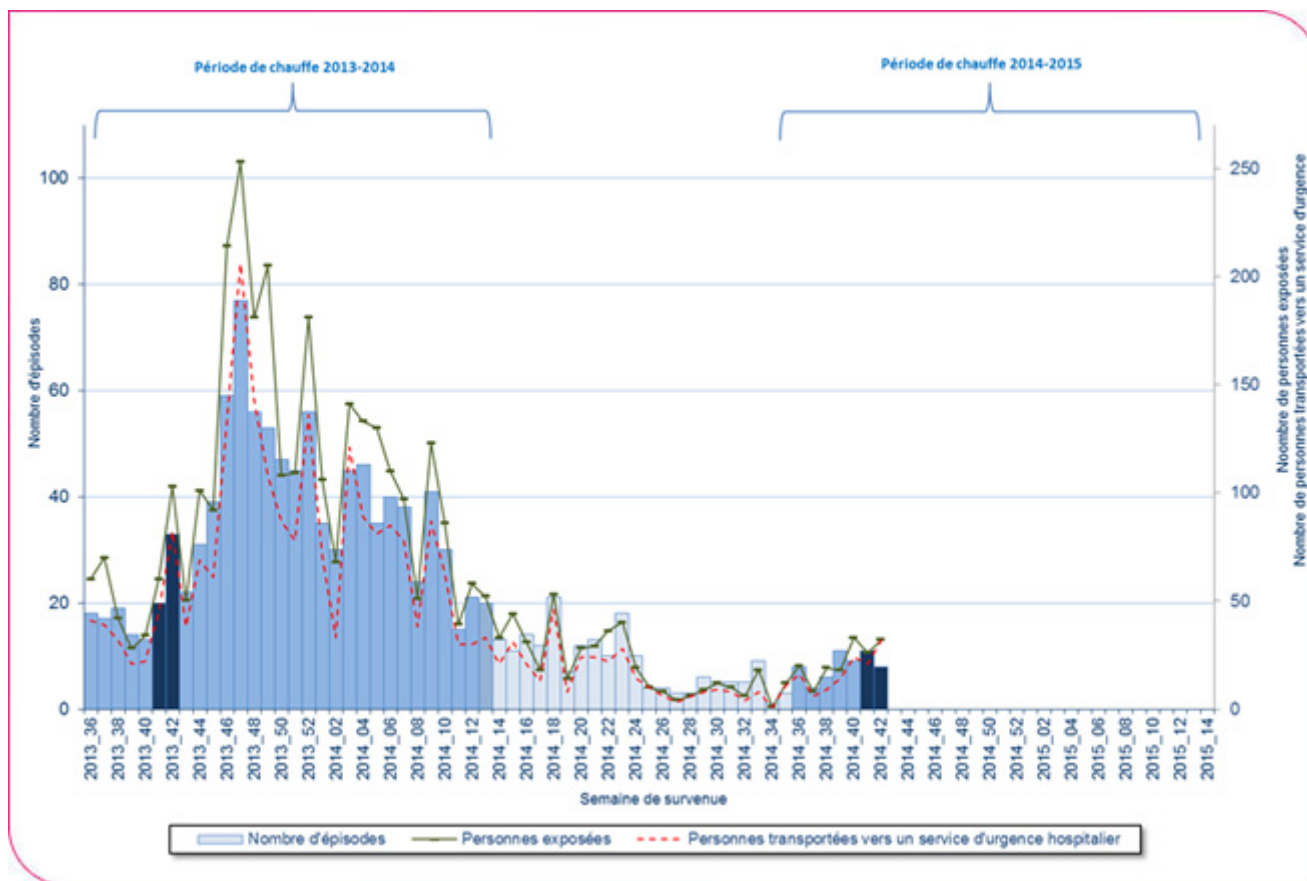
Au cours des deux dernières semaines,

- deux personnes sont décédées par intoxication accidentelle domestique au CO. Un poêle/radiateur était à l'origine de l'intoxication des deux épisodes.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

Les signalements d'intoxication

Répartition hebdomadaire (depuis le 1er septembre 2013) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectée ou avérée et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier



Depuis le 1er septembre 2014

57 signalements ont été dénombrés, concernant 156 personnes dont 122 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 18 dirigées vers un service hospitalier de médecine hyperbare. Au cours de la même période de 2013, 131 signalements avaient été recensés (391 personnes exposées dont 276 transportées vers un service d'urgence hospitalier).

3 décès par intoxication accidentelle ont été déclarés. Au cours de la même période de la saison de chauffe précédente, 2 décès avaient été signalés au système de surveillance. Au cours des deux dernières semaines, deux épisodes d'intoxication mortelle en lien avec un poêle/radiateur impliquant chacun une personne sont survenus en Haute Normandie et en Auvergne.

Au cours des deux dernières semaines,

19 signalements font état d'une exposition de 58 personnes à l'émanation de CO dont 53 ont été transportées vers un service d'urgence hospitaliers et 2 personnes sont décédées. Au cours des mêmes semaines lors de la saison de chauffe précédente, 53 intoxications étaient survenues (163 personnes exposées dont 127 transportées vers un service d'urgence hospitalier).

Les intoxications au CO en lien avec un groupe électrogène ou un brasero/barbecue

Depuis le 1^{er} septembre 2014, 2 épisodes en lien avec l'utilisation inappropriée d'un groupe électrogène ont impliqué 7 personnes, toutes transportées vers un service d'urgence hospitalier. 3 épisodes d'intoxication par brasero/barbecue ont été signalés impliquant 8 personnes.

En région

Depuis le 1^{er} septembre, plus de la moitié des intoxications ont concerné le Nord-Pas-Calais (8), l'Île-de-France (7), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (6) l'Alsace (5) et la Franche-Comté (5). Le nombre de signalements en Nord-Pas-Calais (8) et en Île-de-France (7) est très inférieur à celui observé à la même période de l'année dernière (25 et 23 respectivement).

Principaux déclarants

Depuis le 1^{er} septembre 2014, les principaux déclarants ont été :

- les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 56% des signalements ;
- les services d'urgence hospitaliers : 21% des signalements ;
- les services de médecine hyperbare : 9% des signalements.

De la surveillance à la prévention

La direction générale de la santé (DGS) et l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (Inpes) rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO.

Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, braseros, barbecues).

Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique)

Faire vérifier et entretenir chaudières, chauffe-bains, inserts, poêles

L'Inpes propose un ensemble d'outils de prévention destiné au grand public : affiche dépliant, spot radio.
<http://www.inpes.sante.fr/70000/cp/10/cp101206.asp>

